



## 31830 Collectif de gauche, alternatif et citoyen

<http://collectif-citoyen-plaisance.elunet.fr/>

Plaisance le 15 décembre 2012

Objet : information des citoyen(ne)s

Monsieur le Maire  
De Plaisance du Touch

Monsieur le Maire,

Alors qu'elles sont (de droit) ouvertes au public, les séances du conseil municipal ne sont guère fréquentées par la population.

Les causes principales de cette désaffection sont les obligations professionnelles et/ou familiales.

Cela conduit à ce que les plaisançois(e)s, dans leur grande majorité, ignorent l'activité des élu(e)s de toutes les sensibilités, au sein du conseil municipal.

Une activité d'autant plus soutenue que l'année 2013 s'annonce comme une année difficile pour la gestion par les élu(e)s des collectivités territoriales, pour cause d'austérité budgétaire.

Pour pallier à cette absence et favoriser l'implication des citoyen(ne)s dans la vie de la cité, au nom du « Collectif de gauche, alternatif et citoyen » je propose que les débats du conseil municipal soient transmis aux administré(e)s.

Comment ? En utilisant les nouveaux moyens techniques de communication.

Monsieur le Maire, je vous prie d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal du 19 décembre 2012, au chapitre « Questions diverses », la question suivante avec un vote des élu(e)s :

**« Pour faciliter l'information de la population sur la gestion de la commune par tous les élu(es) lors des séances du conseil municipal, les séances seront filmées et les enregistrements diffusés sur le site de la mairie. »**

Pour information : Les séances étant publiques (de droit), aucun texte n'interdit l'enregistrement et la diffusion des débats (ex : séances de l'Assemblée Nationale).

Veillez croire, Monsieur le Maire, à mon dévouement pour notre commune et pour ses habitant(e)s.

Raphaël RÉQUÉNA

Conseiller municipal  
31830 Collectif de gauche,  
alternatif et citoyen